

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAULX**

<b>Nombre de conseillers</b>	L'an deux mille vingt-trois, le 06 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.		
<b>En exercice</b>	15		
<b>Présents</b>	10		
<b>Votants</b>	15		
<b>Absents</b>	5		
<b>Exclus</b>	0		
<b>Date de convocation</b> 29 Décembre 2022	<b>Etaient présents :</b> Isabelle VENDRASCO, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Christophe BOCQUET, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER.		
<b>Date d'affichage</b> 30 Décembre 2022	<b>Etaient absents excusés :</b> Chantal MARCHAND, Murielle NAGEL, Cécile FANTINI, Marie-Noëlle NOIREAUX FATTAZ, Damien MISSILLIER		
<b>DEL 20230106-001</b>	<b>Etaient absents :</b> / <b>Exclus :</b> /		
<b>OBJET :</b> <b>DETR 2023 : acquisition en VEFA du futur local de la micro-crèche</b>	<b>Procurations :</b> Chantal MARCHAND à Cédric VERNEY, Murielle NAGEL à Valérie FAVRE, Cécile FANTINI à Philippe HELF, Marie-Noëlle NOIREAUX FATTAZ à Gil BENICHOU, Damien MISSILLIER à Christophe BOCQUET.  <i>Philippe HELF a été nommé secrétaire de séance</i>		

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre du village, il est rappelé aux élus que le conseil municipal a décidé de conserver la maîtrise foncière des locaux destinés à accueillir la future micro-crèche. Il est rappelé ainsi aux élus la délibération n°20220720\_026 du 20 juillet 2022 portant désignation du promoteur retenu dans le cadre de ce projet.

Pour faciliter cette opération, la Commune a déposé un dossier de demande de subvention au titre de la DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023. Une décision du Maire, n°20221214\_002, a été signée par Madame le Maire le 14 décembre dernier pour valider le principe de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **SOLLICITE** le bénéfice d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023
- **DEPOSE** un dossier en ce sens sur la plateforme dédiée demarches-simplifiées.fr, accompagné des pièces justificatives requises,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Objet	Montants	Origine des fonds	Montants
<b>Acquisition en VEFA du futur local de la micro-crèche</b>	304 500 €	DETR	143 250 €
		Emprunt	161 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>304 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>304 500 €</b>

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier de subvention DETR 2023
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toute autre démarche visant à réduire l'impact financier de ce projet pour les finances communales (autres subventions à solliciter par exemple)

Le Secrétaire de séance,

Philippe HELF

Télétransmis à la Préfecture le :  
Délibération rendue exécutoire :  
Mise en ligne sur le site internet le :

Le Maire,

Isabelle VENDRASCO

